

## COMMUNE DE PONT-À-CELLES

### AVIS - RÉUNION D'INFORMATION PROJET DE CATÉGORIE B AVEC ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

**DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :**  
MESTDAGH SA, Rue du Colombier 9 à 6041 Gosselies

**PERSONNE DE CONTACT :**  
Lili-Anne MALMUTH - Tel : 0496471579 - Courriel : lili-anne.malmuth@mestdagh.be

**OBJET :**  
Demande de permis d'environnement de classe 1 visant le maintien en activité d'un supermarché

**LIEU D'IMPLANTATION :**  
Rue du Pont Neuf 6B, 6238 Luttre (Pont-à-Celles)

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, MESTDAGH SA vous invite à participer à la réunion d'information relative à l'objet susmentionné et organisée :

**Le 14 septembre 2022 à 20h00**

A la salle des mariages de l'Administration communale, Place communale 22 à 6230 Pont-à-Celles

La commune de Pont-à-Celles a été désignée comme susceptible d'être affectée par le projet.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, soit jusqu'au 29 septembre 2022, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal du lieu où s'est tenue ladite réunion, en y indiquant ses nom et adresse :

SOIT en les envoyant au Collège communal de la commune de Pont-à-Celles : Administration communale de Pont-à-Celles - Place communale n°22 à 6230 Pont-à-Celles.

SOIT en les envoyant par courriel à [environnement@pontacelles.be](mailto:environnement@pontacelles.be).

Elle en adresse une copie au demandeur, lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

Les courriers ainsi collectés par le bureau d'études en charge de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement sont traités par ce dernier en vue d'apporter des réponses aux éléments soulevés. Les coordonnées des expéditeurs ne sont pas utilisées à des fins commerciales.

A Pont-à-Celles, le 22 août 2022.

Le Directeur général



G. CUSTERS



Le Bourgmestre



P. TAVIER